

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	49 (2002)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Essai des installations d'alarme
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-369557">https://doi.org/10.5169/seals-369557</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

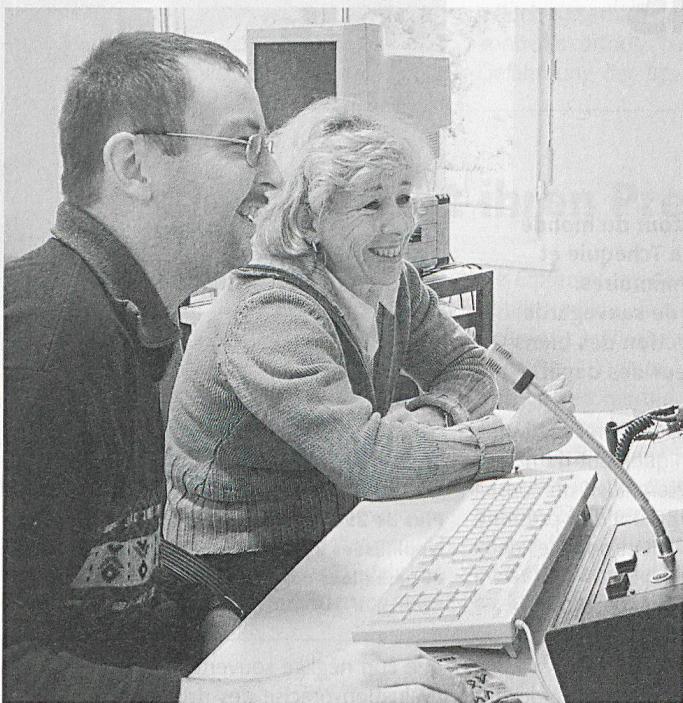
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

RÉSEAU DE SÉCURITÉ RADIO DE LA SUISSE

# Bilan des deux premières années de formation POLYCOM



## Réalisation étape par étape

PP. Le réseau partiel POLYCOM du canton d'Argovie est opérationnel depuis début décembre. Les réseaux partiels des cantons de Thurgovie et de Neuchâtel ainsi que divers réseaux régionaux du Corps des gardes-frontière sont en service depuis plus longtemps encore. L'extension du réseau à toute la Suisse se poursuit étape par étape. Tandis que certains cantons en sont encore au stade des discussions préliminaires, d'autres, tel le canton de Vaud, en sont déjà à la phase de planification, voire de réalisation.

**Le personnel de la centrale d'engagement de la police cantonale d'Argovie en train de suivre le cours d'utilisation de la «dispatch position».**

**PP.** Proposée depuis deux ans seulement au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS), la formation destinée aux utilisateurs du réseau radio national de sécurité (POLYCOM) connaît déjà un large succès. Ce système dit «à ressources partagées» doit permettre à moyen terme de mettre fin à la cocomphonie qui régnait jusqu'ici dans les communications radio entre les partenaires de la protection de la population.

Grâce aux infrastructures de pointe dont le Centre fédéral d'instruction s'est doté, les meilleures conditions sont réunies pour dispenser une formation de qualité aux futurs utilisateurs de POLYCOM. La mise en place échelonnée du réseau radio national de sécurité va se poursuivre sur plusieurs années par

la réalisation de réseaux partiels dont chacun englobe en principe le territoire d'un canton.

Le Centre de compétence et de formation POLYCOM couvre depuis deux ans les besoins des services fédéraux et cantonaux, en particulier ceux des organisations et des autorités chargées du sauvetage et de la sé-

curité. Durant cette période, les stages de formation de plusieurs jours en allemand, italien ou français, ont été suivis par des membres du Corps des gardes-frontière, de la sécurité militaire, des organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et protection civile) ainsi que par des représentants du secteur industriel.

## Une offre diversifiée

La formation conçue sous la forme de modules offre une large palette d'options, depuis l'acquisition de connaissances générales sur le système jusqu'à la programmation des appareils, en passant par la configuration et la gestion d'un réseau. Les modules de formation peuvent être adaptés aux besoins spécifiques des utilisateurs. L'infrastructure du CFIS permet de faire fonctionner simultanément deux réseaux virtuels à l'échelle d'un canton et de s'entraîner à leur utilisation. Il est ainsi possible de simuler la communication entre les formations d'intervention dans le cadre de catastrophes touchant plusieurs cantons. □

5 FÉVRIER 2003

## Essai des installations d'alarme

OPFC. Comme chaque année à la même époque, la protection civile procédera dans toute la Suisse à un essai des installations d'alarme. On y testera le bon fonctionnement et la sonorisation de plus de 7000 sirènes destinées à transmettre l'alarme à la population. Cet essai aura lieu le mercredi 5 février 2003 à 13 h 30. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection parti-

culières. L'essai d'alarme consiste en la diffusion du signal «alarme générale», un son oscillant continu qui dure une minute. Si nécessaire, les sirènes peuvent être testées jusqu'à 14 h.

Tout signal d'alarme générale qui retentirait à un autre moment signifie que la population pourrait être menacée. Dans ce cas, chacun est invité à écouter la radio, à suivre

les instructions des autorités et à informer ses voisins. De plus amples renseignements sur l'alarme et les consignes de comportement à observer figurent dans l'annuaire téléphonique, aux dernières pages de chaque tome, sous la forme d'un aide-mémoire intitulé «Alarme de la population en cas de danger».

La Suisse dispose d'un système d'alerte et d'alarme couvrant l'ensemble du territoire. En cas de catastrophe, l'alarme peut être transmise à tout instant à la population grâce aux 4300 sirènes fixes et aux 2700 sirènes mobiles. □